

MINSANTE / CORRUSS

MINISTÈRE DES SOLIDARITÉS ET DE LA SANTÉ
DIRECTION GÉNÉRALE DE LA SANTÉ
CENTRE DE CRISE SANITAIRE

DATE : 08/04/2020

REFERENCE : MINSANTE N°68

OBJET : RESSOURCES MATÉRIELLES CRITIQUES, FOCUS SUR LES CONSOMMABLES DE RÉANIMATION

Pour action ☒

Pour information ☒

Mesdames, Messieurs,

Les ressources matérielles de réanimation ont une sensibilité critique en raison du risque majeur de rupture capacitaire que pourrait générer leur manque de disponibilité. Il est donc essentiel de maintenir un approvisionnement de celles-ci. Une régulation nationale des respirateurs de réanimation ressource matérielle la plus critique aux sein des établissements de santé a été mise en œuvre. Ce dispositif de régulation vise à **prioriser l'attribution de respirateurs du stock Etat** et à réorienter si nécessaire les livraisons prévues des appareils commandés directement ou pas par les établissements de santé.

La priorisation des établissements est faite en fonction des capacités existantes, des données épidémiologiques et des données opérationnelles (notamment les transferts interrégionaux de patients).

Les **besoins en consommables** associés aux respirateurs de réanimation et en autres dispositifs médicaux de réanimation dans le contexte de la pandémie COVID-19 actuelle sont en augmentation considérable et des tensions d'approvisionnement importantes sont déjà apparues sur le marché de ces consommables.

Afin d'éviter autant que possible les risques de rupture capacitaire dans les services de réanimation les plus impactés, le Ministère de la Santé a mis en place les trois actions suivantes :

- Le Ministère de la Santé a fourni une **clé de répartition en fonction du nombre de patients** pris en charge en réanimation aux industriels du marché de ces consommables pour leur permettre d'assurer une distribution conforme au flux des prises en charges. Cette action répond à la demande des industriels afin qu'ils puissent prioriser les nombreuses commandes et à la demande des établissements de santé prenant en charge les patients COVID19 au sein de leurs services.

- L'acquisition d'un **stock de sécurité d'Etat de 4 catégories de dispositifs médicaux** dont les approvisionnements au sein des établissements de santé sont d'ores et déjà identifiés comme critiques est en cours de réalisation afin de permettre également de répondre aux besoins. Il s'agit des **systèmes d'aspiration clos, des circuits de ventilation, des filtres pour respirateurs de type « patient » et de type « machine »**. La distribution de ce stock d'Etat débutera courant de la **semaine 16** et sera réalisée par la Cellule de Coordination Interministérielle Logistique & Moyens sanitaires sous la forme d'un flux poussé vers les GHT en fonction du taux d'occupation des lits de réanimation et en lien avec les Agences Régionales de Santé (ARS).
- Il est rappelé l'importance de la régulation intra régionale des ressources matérielles de réanimation. En première action, les ARS coordonnent la recherche d'une solution de proximité par une solidarité inter-établissements prenant en compte toutes les ressources disponibles en local. La recherche de solutions régionales viendra compléter cette action de premier niveau. **En cas de tension régionale majeure, les ARS sont invitées à signaler au niveau national les besoins nécessaires à l'adresse dédiée : covid-tension-produits-rea@sante.gouv.fr.**

Selon les informations suivies et transmises par l'ANSM, il pourra être envisagé des actions similaires pour d'autres dispositifs médicaux fortement utilisés pour la prise en charge des patients COVID19.

Par ailleurs, nous vous informons de la publication des conclusions des travaux relatifs à l'étude de la réutilisation de consommables de ventilation à usage unique à partir du 08 avril 2020 sur le site internet de l'ANSM : <https://ansm.sante.fr/>. Nous vous remercions d'avance de relayer cette information aux établissements de santé.

Pr. Jérôme Salomon

Directeur Général de la Santé

Signé